

Un Document Allemand de 1444 sur la Fagne Wallonne

par l'abbé JOSEPH BASTIN,
Malmedy.

La *Fagne wallonne* est un district d'environ 1.000 hectares qui s'étend entre le village de Sourbrodt et la Helle, un affluent de la Vesdre. Elle appartenait jadis aux princes de Nassau en tant que seigneurs souverains de Butgenbach, et elle a été acquise par la commune de Sourbrodt au temps de la domination française. Si ce canton des Hautes Fagnes situé en territoire primitivement germanique a une toponymie romane, c'est que dès les temps les plus reculés il a été affermé aux voisins de langue wallonne du pays de Malmedy. J'ai donné son histoire dans la *Terre Wallonne*, de Charleroi (1). Si j'en publie aujourd'hui le texte complet d'un document que j'ai utilisé dans cette étude, c'est que celui-ci a été repris et mal interprété dans la *Semaine de Malmedy* (2) et qu'il risque de subir encore le même sort. Du reste, il constitue un mélange, très intéressant pour les linguistes, du moyen haut-allemand et du moyen-néerlandais ; de plus, il contient des éléments toponymiques, philologiques et anthroponymiques que seul un chercheur local peut mettre en valeur.

(1) N° 58, année 1924, pp. 229-239.

(2) Année 1932, série d'articles sur Sourbrodt.

Le texte que je publie est extrait d'un registre des Archives de l'Etat prussien du dépôt de Dusseldorf qui appartient au fonds de Stavelot-Malmedy (1). C'est une transcription présentant des remaniements, qui en rendent parfois la lecture difficile. J'ai mis entre parenthèses l'équivalent moderne de quelques termes obscurs ou la traduction de certains passages. Le texte sera éclairé davantage encore par le commentaire qui suivra. J'ai été aidé dans ce travail par M. Vollmöller, conservateur du dépôt des archives de Dusseldorf et par M. Vannérus, ancien conservateur des archives de l'Etat à Bruxelles ; j'exprime à l'un et à l'autre ma profonde reconnaissance.

* * *

Dit sint de lude (*Leute*) van Rebevielhe die erworffen (*erworben, obtenu*) hant dat sy sullen faren weyden myt yrme vehe (*Vieh*) ind schaeffen die gesont sint sonder argelist (*sans fraude*) up mynz junchern weyde van Nassauwe (*sur la terre de mon seigneur de Nassau*) also verre alz yre vurberen (*Vorfahren, ancêtres*) gedaint haint dat is nemelych bis uff den weche (*Weg*) der van Vyvertz gheit zo Troupux (*Troupa*) ind ouch so sullen sy meuhen heuwe (*Heu mähen*) up dat fenne alz ir vurvaren gedain haint etc. ind durch Tropyx (*Troupa*) biz in Eckel ind biz uff ghene Hilde (*gegen die Hill, jusque contre la Helle*). Dez gyfft (*gibt*) eine yclisch (*ein jeglicher, un chacun*) myen juncherre des jairs alz her beschr(ieven) steit.

It. Jo. van den Ersten (2) Johan Prudome son der sal dez jairs geven dry cappune (*chapons*) 3 malder even

(1) *Rep. et Hs.* 48, p. 122.

(2) Faut-il lire *Johan den Ersten*? Partout le nom est écrit entièrement. Ou : *Item I^o zum ersten*?

(3 *muids d'avoine*) und eyne waige waiss (*eine Wage Wachs, une pesée de cire*) und steit in Stephens stat ind ist montman (*homme d'avouerie*) worden myns joncher und sal haven alz die ander montlude datum uff dinstach neise (*nächst*) vur sent Symon Juden dac(h) anno etc. XL quinto und he sal bezaillen zo kurmissie (*Kurmede, il paiera le meilleur catel*).

Item Johan genant der scheffen van Rebevielhe der sal ouch geven III ort (*quarts de florin*) VIII s. (*solidi, sous*).

Item Johan Piere son sal ouch geven de jairz III VIII s.

Item Johan Henrych son van der Fossen sal ouch geven III ort van eyne rinsche gul(den).

Item Thonnys Heinrichz son van der Fossen sal ouch geven III ort VIII s.

Item Vysen (Bysen?) Henrich Henrychz son van der Fossen sal ouch geven III ort VIII s.

Item Thonnys Breusez (Breuscz?) son sal ouch geven III ort VIII s.

Item Johan der Damhey (*le Damoiseau*) sal ouch geven III ort VIII s.

Item Lenart Mourwaschen van Rebevielhe ist schaffman (*serf, sujet corvéable*).

Item Henrich van Rebevielhe ist montman.

Item Jacob van der Heiden ind sin son Lodewich ist montman.

Item Jacob van Rebevielhe ind Steephen sin swaiger (*beau-frère*) sint montlude.

Item Johan Granfils son ist montman.

Item Jacob Coline son van der Heiden ist montman.

Item Philips Frucken son ist montman.

Item Jacobez son van der Heiden den man nent Monnich (*Mönch, le Moine*) ist montman.

Item Colaye Henrichz son van der Fossen sal geven III ort.

Item Tieder (*Diedrich, Thierry*) van Rebevielhe sal geven I ort.

Item so ist id (*es*) beredt (*convenu*) off (*wenn, si*) myn gnedich juncher offe sinen erven (*oder seine Erben*) yet (*etwas*) zo doin hetten mit ymme (*irme?, leur*) apt off sinen capithenn (*son chapitre*) van Stavel die nu sint off hernamailz (« *hernachmals* », *après coup*) werden sullen off (on)oeneche (*uneinig, en désaccord*) mit eyn wurde darumb *son en* (?) sal diessen vurs (*chrievenen*) die wyde nit verboden werden also verre (*so weit, pour autant que*) sy den tzinsen bezaillen wyllen und tzins sullen sy al jaire zo Boitgenbach bezaillen uff unser lieven frauwen dach assumpcio off echt (*acht*) dage darna ungeveirlich ain den scholtis (*Schultheis, écoutète*) dem van mynz gnedich juncher wegen dat is gegeben inn jair XIII c. ind XLIII off maendach neist na sent Lucas dach ewangelist gededinckt (*gedingt, gerichtlich verhandelt*) overmitze (anc. haut-allemand : « *übermitz* », *vermittelst, par l'intermédiaire de*) h(er) Johan van Zevelle ritter bruchgreve (*Burggraf*) ind Wyllem van der Ruwen schoultiz zo Boitgenbach ind dit hait geschr(ieven) Johan van Sievenbornn h(ern) Johan schr(iever) vurs(chrieven) mit sinz selves hant und dit ist in glychen maissen (*in gleichem Masse = in gleicher Weise*) zo sen uit (*aus-zu-sehen*) in mynz junchern tzainsbuche (*Zinsbuch, livre des cens*) gesat (*gesetzt*) datum alz vurs(chrieven) steit.

* * *

I. — La terre de Nassau accensée en 1444 aux manants de Robertville comprenait non seulement la Fagne wallonne

actuelle (1), mais encore le territoire de Sourbrodt jusque près de la Warche. Sourbrodt n'existait pas encore comme village, mais se réduisait probablement à une auberge, le pendant de Peterhuys de l'autre côté du Haut Plateau : toujours il y a eu des relais pour les rouliers et les voyageurs traversant la Fagne. La frontière du pays concédé était donc formée à l'ouest par la *Via mansuerisca*, qui le séparait du territoire abbatial, et à l'est par le chemin conduisant de Wévercé au Troupa, dont la section septentrionale s'appelle *Steeweg* (voie de pierres). Entre la Warche et Wévercé, les deux voies se confondent en un chemin unique appelé *Kalbeschweg*, et peut-être cette dénomination doit-elle s'appliquer à toute la voie depuis Weyvertz jusqu'au *Kalbor*, un district situé au delà du Troupa. *Kalbeschweg* semble en effet signifier « chemin de Kalbor » (*Kalbesch-*, *Kalbosch-*, *Kalborsweg*). Le vaste district appelé *Kalteborn* (il comprend encore maintenant des « kalte Bouren », des fontaines froides) a été possédé en commun dans les siècles passés par les différents villages de la mairie de Butgenbach, entre autres Wévercé, qui maintenant est encore propriétaire d'une partie. Quant au Troupa, il est la propriété de la commune de Faymonville, et son nom est peut-être d'origine romane comme celui de son possesseur. Troupa peut en effet être une contraction de Troufes-pas, pas ou sentier des tourbes (2).

(1) Les limites de celles-ci peuvent varier suivant les terrains qu'on y renferme. Un document du siècle dernier lui donne une superficie de 3.108,5 journaux de Prusse ; un autre de la fin du 18^e siècle ou du commencement du 19^e signale comme biens appartenant à la communauté de Sourbrodt « la Walonne », 1.896 j. et « Brackefagne », 111 j. Il y a un district appelé Brackefagne sur la carte originale de Ferraris au nord-est de la Fagne wallonne, à l'est de Hattlich, avec cette mention : *Bruyère les Brack Fagne que S. M. a eu en partage en 1717.*

(2) Dans la même région on trouve la Fontaine au Pas, le Moûpa (*mollis passus* ?), le Hasselpath (Hasselpfad, sentier de la coudraie).

A partir du Troupa, la ligne frontière était formée pour sûr par le vieux chemin conduisant vers Hattlich (duché de Limbourg) à travers la pointe occidentale du duché de Juliers. Il laissait Kalborn à droite, Clefay (1755 : *Claire Faye*) à gauche et traversait Eckel du sud au nord. Eckel, aujourd'hui Neckel, par agglutination de la consonne *n* (*èn-Eckel*) est l'angle formé par la Helle et le Miesbach, en wallon le *Rû d'Raal* (1), c'est le coin du ban de Butgenbach (*Ecke*, diminutif *Eckel*) entre les duchés de Limbourg et de Juliers (2).

Arrivé en face du petit Bongard (terre de Limbourg), le vieux chemin touche presque la Helle, et c'est là, à mon avis, le point extrême du territoire assigné aux habitants de Robertville, l'endroit indiqué dans le document par les mots : *bis uff ghene hilde*, jusque contre la Helle. Actuellement, Sourbrodt, devenu propriétaire de la Fagne wallonne en 1807, possède tout le Neckel. Déjà, en 1776, il avait été admis au partage du Kalbor avec les autres villages du ban de Butgenbach. Il n'y a plus là de limites communales permettant de reconstituer facilement la situation des siècles passés.

La terre de Nassau s'arrêtait au nord à la Helle, qui de tout temps a dû séparer les pays de Limbourg et de Luxembourg (3). Le ruisseau s'appelle en wallon *Rû dol Dukée*. La Dukée est l'ancien territoire de Limbourg (*duccata terra*), comme la *Vèkée* est l'*episcopata via*. La Helle ou Hill est l'eau claire (en néerlandais *hel*, *helder*, limpide) par opposition au Schwarzbach, qui coule à proximité.

(1) Le *Raalkopf* est le sommet du Herzogenhügel, sur l'ancien territoire de Juliers. En wallon on dit *Rotche du Raal*.

(2) M. le Dr Willems, de Malmedy, interprète de même « Pannensterz », en w. *Panistèr*, par « queue du Ban ».

(3) Au nord de la Helle, près de l'ancienne borne 157, existe une parcelle indivise entre l'Etat belge et la commune de Sourbrodt. Est-ce que la Fagne wallonne dépassait le ruisseau en cet endroit ou est-ce que, plutôt, la Helle s'est déplacée vers le sud ?

II. — Outre les droits de pacage et de fenage spécifiés dans l'acte, les manants de Róbertville ont dû recevoir celui de couper de la litière (bruyère, mousse), et peut-être même que dans la locution *etc.* est compris également le droit d'extraire la tourbe, un combustible employé encore aujourd'hui dans les villages de la Fagne. Les tourbes n'ont pas été inventées en 1587 par Jean Henrozet de Longfaye, comme écrit Augustin Villers (1). Plus d'une fois avant cette date il est fait mention du tourbage sur la Fagne, en 1547, par exemple. Le record de Xhoffraix de cette année dénie aux Malmédiens le droit de tourber (*jus cespitandi*) sur son territoire (2), et il existe un mandement d'Ernest de Bavière de l'année 1583 relatif au « dismage des turffs » (3).

Tous ces droits sont clairement indiqués dans les concessions ultérieures. Nous lisons, par exemple, dans un acte daté du château de Butgenbach, 21 mars 1615, que permission est donnée « à la communauté, manants et » habitants de Robertville, terre de Stavelot, de pouvoir » paître, abreuver leur bétail comme d'ancienneté en » certain district, ban et finaige de la Seigneurie dudit » Butgenbach et mesme non seulement se servir de la » vaine pâture, ains aussi dans ce district faucher herbes » et bruyères, aussi prendre tourbes pour le besoin du » ménage tant seulement et à toutes occasions que bon » leur semblera » (4).

III. — La concession est faite en faveur d'habitants de Robertville énumérés dans l'acte. Or, parmi les dix-huit

(1) *Histoire chronologique des Abbés-Princes de Stavelot et Malmedy*, t. I^{er}, p. 254. Jean Henrozet aura introduit dans le pays le mode d'exploitation usité en Campine.

(2) Archives de l'Etat prussien à Dusseldorf, Fonds de Stavelot-Malmedy, *Rep. et Hs.* 51, pp. 51-54.

(3) *Ibidem*, *alio loco*.

(4) Archives paroissiales de Sourbrodt.

bénéficiaires se trouvent quatre « van der Fossen » et trois « van der Heiden ». Les premiers, tous fils de Henri van der Fossen, habiteraient même *Andrifosse*, qu'ils seraient encore de Robertville, *Andrifosse* étant une section de ce village ; mais peut-être « van der Heiden » doit-il se traduire par *Del fosse* ou *Defossa* (*de fossa*), des noms qui se rencontrent dans le pays. Quant au mot *Heide*, il peut s'appliquer à deux hameaux des environs : *Gueuzaine, zur Heide* et *Bruyères, ausser Heide* (1), mais ils sont l'un et l'autre nettement distincts de Robertville. Nos trois personnages peuvent tirer leur nom patronymique d'un de ces villages, mais ils étaient Robertvillois.

Prudome, Damhay (damoiseau), Mourwaschen (2), Colay et Thiry sont des noms qu'on rencontre dans les archives locales. Il y a encore au pays des Pirson, des Thunus, des Coline(t), des Lemoine et des Scheffen. Quant aux termes *Viesen*, *Breusez* et *Frucken*, si leur sens nous échappe, c'est que probablement leur transcription est fautive. Le texte du document est sauvage comme la lande qu'il concerne.

(1) Cf. *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie*, 1931, p. 124.

(2) On trouve les formes *Linar Mourwass* en 1621, *Léonard Mourwart* vers 1789.